

LA PLANIFICATION

BASES PLAN ORGANISATION

*Planifier rigoureusement
tous les détails d'un
projet permet le bon
départ de l'entreprise*

PRÉPARATION ET PLANIFICATION

Dans le but de rédiger un plan d'affaires, cette section vous aide à vous préparer et à réfléchir aux actions à prendre concernant votre projet d'entreprise.

Le plan d'affaires est un outil important, il vous permet de mettre en perspective des options et de faire des choix. Ce document s'avère fort utile lorsqu'il s'agit d'informer des personnes clés, voire des investisseurs, des constituantes de votre projet.

Cette étape pose les bases de la fondation et de la réussite de votre projet, c'est à l'image de l'architecte qui dessine le plan de construction d'une maison.

Étape 1

Définir la structure légale de l'entreprise

Forme juridique

- Quelle forme juridique dois-je adopter?

Sept éléments de base à considérer :

- nombre de personnes qui créent l'entreprise;
- incidences fiscales et taux d'imposition;
- responsabilité de l'entrepreneur face aux dettes de l'entreprise;
- coût du démarrage de l'entreprise et complexité des démarches;
- accès au financement;
- exigences et rigueur administrative suite au démarrage;
- la notoriété de l'entreprise.

Il existe 5 différentes formes juridiques au Québec :

Entreprise individuelle

Elle est constituée d'une personne physique qui exploite seule l'entreprise. Le propriétaire de l'entreprise est personnellement responsable de toutes les dettes et obligations contractées par l'entreprise. Pour exploiter une entreprise individuelle sous un nom différent du prénom ou nom de famille, il faut produire une déclaration d'immatriculation auprès du Registraire des entreprises. (Il est à noter que vos revenus d'entreprises sont déclarés sur votre rapport d'impôt personnel)

Étape 1

Définir la structure légale de l'entreprise (suite)

Société en nom collectif/en commandite

Une société est une association de deux ou plusieurs personnes dans une entreprise. Vous devez vous immatriculer selon les mêmes modalités qu'une personne seule et renouveler l'enregistrement lorsqu'un nouvel associé s'ajoute ou se retire de la société. Chaque associé est responsable personnellement et sans limites des dettes et obligations contractées au nom de la société. Il existe deux principaux types de sociétés : la société en nom collectif et la société en commandite. Cette forme juridique est surtout utilisée pour les entreprises regroupant des professionnels, exemple : avocats, comptable, etc.

Vous pouvez immatriculer une entreprise individuelle ou une société aux adresses suivantes :

www.registraire.qc.ca

Coût (prix sujet à changement sans préavis) 33\$ (entreprise individuelle)
43\$ (société de personnes)

Compagnie

Une entreprise incorporée, aussi appelée compagnie, corporation ou société par actions, est une personne morale distincte. Cela signifie que la compagnie devient indépendante de ses actionnaires et qu'elle a des droits et des pouvoirs séparés et différents des personnes physiques qui la composent. Elle possède des biens en son propre nom et peut intenter des poursuites ou être poursuivie au même titre qu'une personne physique. La compagnie peut s'incorporer sous le régime de la loi du Québec ou du Canada. Lorsqu'il y a plusieurs actionnaires, il est souhaitable d'avoir une convention entre actionnaires. La responsabilité des actionnaires dans la compagnie est limitée à leur mise de fonds (sauf s'ils se portent garants personnellement).

Voici les étapes à franchir pour incorporer une entreprise au Registre des entreprises :

1. Obtenir un rapport de recherche de nom ou de réservation de nom
2. Transmettre les documents nécessaires (rapport de recherche, Statuts de constitution, déclaration d'immatriculation et le paiement requis)

Coût (prix sujet à changement sans préavis)

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Certificat de constitution : | 300,00 \$ |
| Rapport de recherche | 42,56 \$ |
| Réservation de nom | 42,56 \$ |
| Déclaration d'immatriculation | 212,00 \$ |

Total **597,12 \$**

+ Les honoraires professionnels (avocats et comptables)

Étape 2

Obligation de l'entreprise

Selon la loi, vous êtes tenu de vous informer de toutes vos obligations en tant qu'entrepreneur. Soyez prudent et validez chacune des obligations par vous-même.

Numéro d'entreprise NE et NEQ
www.req.gouv.qc.ca

Services aux entreprises (Québec)
www2.gouv.qc.ca

Portail des affaires Canada
www.entreprisescanada.gc.ca

MFEQ Finance et économique Québec
www.economique.gouv.qc.ca

Permis

- Permis d'affaires de la municipalité, permis de construction
Ressources : Hôtel de ville de votre municipalité
- Permis pour commerce réglementé (permis d'alcool etc.)
Ressources : Régie des alcools, des courses et des jeux, MAPAQ, CCQ, etc.

Régie des alcools, des courses et des jeux
www.racj.gouv.qc.ca

Agriculture, Pêcherie et Alimentation
www.mapaq.gouv.qc.ca

Régie du bâtiment
www.rbq.gouv.qc.ca

Commission de la construction du Québec
www.ccq.org

Permis d'importation

- Agence de revenus du Canada
www.cra-adrc.gc.ca

Taxes

Au Québec, c'est Revenu Québec qui est en charge des taxes à la consommation.
www.revenu.gouv.qc.ca

Retenues sur le salaire (DAS)

Comme employeur, vous avez des obligations et vous devez effectuer des retenues sur le salaire de vos employés et verser des cotisations aux gouvernements provincial et fédéral. L'ensemble de ces retenues doit être payé à Revenu Québec, sauf les cotisations d'assurances emploi (CSST). Vous devez obtenir un numéro d'identification à Revenu Québec.

Retenues et cotisations

- Assurance-emploi
- Impôts provincial et fédéral
- Régime des rentes du Québec (RRQ)
- Régime québécois de l'assurance parentale
- Cotisation syndicale (s'il y a lieu)

Ressources

www.csst.qc.ca
www.revenu.gouv.qc.ca

Étape 3

Stratégie de mise en marché

Stratégie de produit et/ou service

L'objectif est de vous permettre, ainsi qu'à vos clients, de vous distinguer de vos concurrents.

- Description détaillée produits et/ou services
- Méthode de fabrication, technologie utilisée
- Emballage
- Avantage concurrentiel
- Services après-vente
- Garantie
- Support technique
- Retour des marchandises

NOTE :

Stratégie de communication

- *Image de l'entreprise :*
 - choix du nom de l'entreprise;
 - logo;
 - slogan.
- *Instruments visuels*
 - dépliants/ pochette corporative;
 - cartes d'affaires;
 - site Internet;
 - catalogues;
 - portfolio;
 - publicité par objet.
- *Moyens de communication :*
 - radio et/ou télévisions;
 - journaux locaux;
 - revues spécialisées et/ou pages Jaunes;
 - publipostage et publipostage électronique;
 - envoi de masse.
- *Activités promotionnelles :*
 - foire commerciale;
 - exposition;
 - Réseau d'entreprises.

Étape 3

Stratégie de mise en marché

Stratégie de prix

Établir le prix juste en fonction du prix comptable, de prix des concurrents et du prix que les clients sont prêts à payer.

- établissement du prix
- mode(s) de paiement
- politique de crédit
- Escompte

NOTE :

Stratégie de vente

Déterminer comment vos clients achètent

- sollicitation directe
- représentants
- agents manufacturiers
- distributeurs
- grossistes

Stratégie de localisation

- besoins présents et futurs (croissance)
- visibilité
- accessibilité
- position par rapport aux concurrents et partenaires
- potentiel de croissance du secteur
- coûts d'occupation des lieux
- facilité de stationnement
- locaux appropriés
- zonage

Étape 6

Calculer son coût de projet

Cette étape est déterminante pour la réalisation du projet. Le coût établi doit être le plus près de la réalité afin d'élaborer la structure financière adéquate.

Déterminer ses besoins (voir document annexe 1)

- fonds de roulement (liquidité pour payer les dépenses courantes durant 3 mois);
- immobilisation (équipements, matériel roulant, etc.);
- financement (marge de crédit pour fonds de roulement);
- inventaire;
- frais de démarrage (forme juridique, publicité, etc.).

Calculer la rentabilité du projet :

- faites vos prévisions de vente en fonction de vos produits ou services et de la clientèle cible;
- estimez les coûts d'opération (loyer, télécommunication, fournitures...)
- Élaborez vos états financiers prévisionnels sur trois ans

Pour vous aider à passer au travers de toutes ces étapes et à prendre les décisions adéquates au démarrage de votre entreprise, Développement Économique Sept-Îles offre un service d'accompagnement et de l'aide technique à tous les entrepreneurs de la ville.

Service techniques et d'accompagnement de Développement Économique Sept-Îles :

- élaboration du plan d'affaires;
- montage des prévisions financières;
- évaluation de la viabilité et de la rentabilité du projet;
- recherche de financement et référence;
- maillage d'entreprise.

Références pour approfondir votre démarche

Liens

Services gouvernementaux canadiens

- Portail des affaires : <http://entreprisescanada.gc.ca>
- Agence du revenu du Canada : <http://www.cra-adrc.gc.ca>
- Guide des services et des programmes canadiens : http://www.strategis.ic.gc.ca/sc_mangb/smeguide
- Ministère des ressources humaines et du développement des compétences (RHDCC) : <http://www.rhdcc.gc.ca>
- Conseil national de recherches du Canada (CNRC) : <http://www.nrc-cnrc.gc.ca>
- Environnement Canada : <http://www.ec.gc.ca>

Services gouvernementaux québécois

- Portail du gouvernement du Québec : <http://www.entreprises.gouv.qc.ca>
- Ministère du revenu du Québec : <http://www.revenu.gouv.qc.ca>
- Ministère du développement économique, innovation et exportation (MFEQ) : <http://www.economique.gouv.qc.ca>
- Commission des normes du travail : <http://www.cnt.gouv.qc.ca/fr>
- Emploi-Québec : <http://www.emploiquebec.net>
- Registraire des entreprises : <http://www.reg.gouv.qc.ca>
- Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation (MAPAQ) : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca>
- Régie du bâtiment du Québec : <http://www.rbq.gouv.qc.ca>
- Invention Québec : <http://www.inventionquebec.ca>

Soutien aux entrepreneurs

- Info entrepreneurs : <http://www.infoentrepreneurs.org>
- Entrepreneurship explorer : <http://www.entrepreneurshipexplorer.com>
- Centre de services aux entreprises du Canada : <http://www.rcsec.org/alpe/workshop.html>
- Ressources entreprises : <http://www.ressourceentreprises.org>
- Fondation de l'entrepreneurship : <http://www.entrepreneurship.qc.ca>
- Centre de recherche industrielle du Québec : <http://www.criq.qc.ca>
- Bureau de normalisation du Québec : <http://www.bnq.qc.ca>
- Réseau des femmes d'affaires du Québec : <http://www.rfaq.ca>
- Information sur les coopératives : www.cdr.coop

Droit, règlements et propriété intellectuelle

- Services légaux : <http://www.educaloi.qc.ca>
- Bureau de la concurrence : <http://www.concurrence.ic.gc.ca>
- Conseil canadien des normes : <http://www.ccn.ca>
- Lois et règlement sur la santé et sécurité au travail : <http://www.csst.qc.ca>
- Réseau juridique du Québec : <http://www.avocat.qc.ca>
- Jurifax : <http://www.jurifax.com>
- Les publications du Québec : <http://publicationsduquebec.gouv.qc.ca>
- Centre de consultation juridique (CCJ) : <http://www.ccj.qc.ca/lacarteca.htm>
- Barreau du Québec : <http://www.barreau.qc.ca>
- Office de la propriété intellectuelle du Canada : <http://www.opic.gc.ca>